



SAMEDI 8 AVRIL 2023 – COUERON

PARTICIPANTS : A. FONTAINE (CM. Malville), H. LEBEAU (CMD Couëron), B. BONNET (CD Imagine LA), C. TEIGNE (CD Sud Estuaire), J.C. LEMASSON (Maire St Aignan de Grand Lieu et VP Sud Loire Avenir), J.N. ARNOUX (CMD Indre), M. GUICHARD (CMD Brains), P.G. SIMON (Adj. Chauvé), D. RONTE (VP Sud Loire Avenir), C. NICOLAS (Directrice Estuarium).

PERSONNES EXCUSEES : M-P. RATEZ (adj. Bouaye), P. GROLIER (maire St Léger les Vignes), A. BERTHELOT (maire Indre), D. GUILLAUME (Adj. Saint-Léger les Vignes), P. HIDROT (Adj. Port Saint Père,) D. DEVAIS (CM Bouaye), M. GANDOLPHE (Adj. St Herblain), G. LE MEILLAT (CM St Jean de Boiseau), A. MERIAIS-FABER (CD Sud Estuaire), Alexia ROUSSEAU (Adj. Cordemais), P. EVIN (Adj. Couëron), C. GRELAUD (Maire de Couëron), Y. FETIVEAU (Maire Pont St Martin), T. GADAIS (adj. Cordemais et Pdt Estuarium).

Ordre du jour :

1. Actualité
2. Echanges
3. Préparation de la rencontre avec la Région

1. Actualité

- 1^{er} octobre 2022 : Réunion du groupe de réflexion à Paimboeuf, décision pour qu'une rencontre entre une délégation de maires et la Présidente de Région puisse avoir lieu.
- 14 novembre 2022 : Envoi à la Région d'une demande d'entrevue accompagnée d'un rapport sur le projet de PNR avec en annexe l'ensemble des délibérations.
- 21 décembre 2022 : Demande par le Ministère de l'écologie d'un entretien téléphonique avec la directrice d'Estuarium sur le projet de PNR. L'Etat veut un engagement fort de la Région et du Département et qu'un cadre de dialogue puisse être créé, afin de poursuivre la discussion sur la manière de protéger l'estuaire de la Loire.
- 23 janvier 2023 : Lors des vœux de la Présidente de Région, échange entre Cécilia Nicolas et Antoine Chéreau (1^{er} VP en charge des PNR à la Région). Demande de rencontre actée. Dossier compliqué du fait d'une équipe régionale divisée au sein même de la majorité. Souhait de mettre en place une concertation avec l'ensemble des acteurs.
- 24 janvier 2023 : Comité de gestion Conservatoire du littoral. Echange entre Cécilia Nicolas et Chloé Girardot-Moitié (VP ressources, espaces naturels, biodiversité et action foncière au Département 44). Intérêt exprimé pour un PNR avec à l'intérieur une réserve naturelle. Souhait de mettre en place une concertation avec l'ensemble des acteurs.
- 27 février 2023 : Bureau municipal de St Philbert de Grand Lieu auquel Freddy Hervochon et Jean-Claude Lemasson ont été conviés pour présenter le projet de PNR. Ressenti favorable, malgré quelques réserves du côté du monde agricole. C'est une belle avancée pour le projet. Le lac de Grand Lieu étant cadastralement sur St Philbert de Grand Lieu, il est difficilement envisageable que cette commune reste à l'écart de la réflexion.

- 2 mars 2023 : Relance téléphonique pour connaître la date de la rencontre avec la Région. La demande a été dirigée vers le service d'Antoine Chéreau. La date doit nous être communiquée début avril.
- 6 avril 2023 : Conseil d'administration de Sud Loire Avenir auquel Cécilia Nicolas a été conviée sur l'avancée du projet de Parc en présence de Sandra Impériale, Maire de Bouguenais et VP en charge des lycées à la Région. Cette dernière a exprimé le souhait de faire partie de la délégation des maires.
- Date à planifier : Rencontre du Président de la Fédération des chasseurs du 44 avec la commission PNR de l'association Sud Loire Avenir.

2. Echanges

La Directrice d'Estuarium a remercié les membres d'avoir répondu présents en ce week-end de Pâques et a souhaité la bienvenue à Paul-Gaël Simon, adjoint au maire de Chauvé, en rappelant que les réunions du groupe de réflexion sont ouvertes à tous les élus. Ce dernier a rappelé que sa commune a voté contre le projet par crainte de blocage sur des projets de développement, de conflit avec les chasseurs et pour éviter un mille-feuille administratif. Didier Ronté et d'autres membres du groupe lui ont expliqué que ces représentations sont erronées et qu'un Parc est un formidable outil de développement en milieu rural, notamment en matière de tourisme.

Catherine Teigné a demandé si un Parc naturel national ou une réserve naturelle nationale apportent des contraintes supplémentaires à celles imposées par NATURA 2000. Cécilia Nicolas lui a expliqué que ces deux démarches s'appuient sur une réglementation avec des restrictions fortes pour la préservation du milieu, elles sont complémentaires de celles déjà existantes. Un Parc naturel régional incite plus qu'il ne contraint.

Hervé Lebeau a fait part d'inquiétudes véhiculées par des associations naturalistes et des agriculteurs vis-à-vis de l'impact du tourisme sur les territoires de marais. Ces derniers s'inquiètent de voir augmenter le nombre de promeneurs et donc les incivilités, notamment en ce qui concerne des barrières mal refermées lors d'intrusion dans les parcelles et le risque de divagation du troupeau. A contrario, à travers le cas de l'île de la Liberté à Couëron, il regrette que les restrictions imposées par Natura 2000 n'offrent pas plus de souplesse quand il s'agit d'aménagements appropriés dans une perspective de sensibilisation du public à la fragilité du milieu. Cécilia Nicolas dit avoir eu un échange avec Hubert Dugué de l'ACROLA suite à l'une de ses interventions en présence d'élus au cours de laquelle il disait ne pas vouloir de PNR. Elle pense l'avoir en partie rassuré quant au fait que ce projet de parc peut aider à mieux percevoir l'importance de protéger la biodiversité par des actions d'éducation, de sensibilisation des promeneurs pour plus de respect du milieu et des usages. Les associations naturalistes auront toute leur place dans la rédaction de la charte.

Jean-Claude Lemasson regrette que les blocages rencontrés tiennent à des postures politiciennes et à la peur de perdre « la main ». Un parc est un outil qui n'a pas de couleur politique, car il a vocation à rassembler, à faire consensus. Ce dernier a rapporté que le SYLOA, rencontré récemment, porte un intérêt pour ce projet de parc. Il déplore toutefois que la rencontre avec la Région ne se fasse pas avec la Présidente. Une délégation d'une dizaine de maires mérite plus d'égards.

Cécilia Nicolas a relevé dans la presse la volonté du PNR de Brière de s'étendre en proposant aux communes situées le long de l'estuaire de rejoindre la réserve de biosphère qu'ils sont en train de mettre en place. Elle s'interroge sur les motivations des élus de ce parc qui laissent entendre par ailleurs leur crainte de voir une partie de leur subvention régionale leur échapper en faveur de ce futur parc. Ce à quoi Jean-Claude Lemasson rétorque que notre territoire n'est pas un sous territoire, qu'il a toute légitimité à se prévaloir PNR.

Michel Guichard craint que la priorité soit donnée à la protection du littoral face au dérèglement climatique et notamment la remontée des eaux. A cela, Cécilia Nicolas a répondu que l'estuaire de la Loire et le lac de Grand Lieu sont soumis à la loi littoral et qu'ils seront également impactés par ce changement climatique en matière de submersion, mais également de sécheresse. Cet enjeu majeur doit au contraire contribuer à rapprocher les rives pour travailler ensemble sur la manière dont nous

allons nous adapter à ces bouleversements. Un Parc aura toute sa légitimité dans sa capacité à fédérer, à innover et à préparer nos territoires, notamment à travers ses missions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Chacun a pu s'exprimer sur ce qu'il attend de ce projet de parc. Catherine Teigné a parlé de rééquilibrage entre les deux rives pour un partage équitable des richesses. Bernard Bonnet de réunir les rives autour des enjeux et de profiter d'un label reconnu à l'échelon européen, Jean-Noël Arnoux de la nécessité de parler de l'identité de ce territoire, de ce qui nous rassemble et Jean-Claude Lemasson de l'opportunité d'un tel projet pour renforcer la vitalité de nos communes rurales.

3. Préparation de la rencontre avec la Région

A l'heure où la Région cherche à réduire son budget, il est important de pouvoir démontrer qu'un tel projet rapporte plus qu'il ne coûte. Didier Ronté de SLA s'est intéressé aux 58 parcs existants pour s'appuyer sur des exemples concrets en matière de développement économique. Une synthèse de ce travail est mise en annexe de ce compte rendu. Il a rappelé que pour 1 euro dépensé ce sont 7 à 10 euros qui reviennent sur le territoire.

Il est également important, souligne Cécilia Nicolas, que la Région, qui a été interpellée par l'Etat sur un projet de protection forte de l'estuaire de la Loire (Réserve naturelle nationale ou Parc naturel national), ne néglige pas pour autant la dimension « économie locale » de ce territoire. La « Note d'enjeux de l'État sur l'estuaire de la Loire » en date du 21 septembre 2022 rédigée lors de la demande de modification du SRADDET par l'Etat (en annexe à ce compte rendu), montre que les principales préoccupations de l'Etat pour l'estuaire de la Loire portent essentiellement sur la résilience de ce territoire face au changement climatique, sur la préservation des fonctions écologiques de la Loire et des milieux naturels et sur le soutien au Grand Port et aux industriels dans leur transition écologique et énergétique. La directrice d'Estuarium fait le constat que la préservation du patrimoine naturel semble prévaloir sur sa mise en valeur en tant qu'atout touristique, et le patrimoine culturel se limiterait aux œuvres de la biennale « Estuaire », au patrimoine maritime, fluvial et industriel. La biodiversité est pourtant un moteur pour notre économie et un support pour le dynamisme économique, notamment de la filière agricole et touristique. La prise en compte de toutes les richesses patrimoniales de ce territoire fera sa force et sa spécificité. Elle rappelle que La protection de cet estuaire est nécessaire, il en va de la qualité de notre environnement, de notre santé et de notre capacité à mieux nous adapter au changement climatique. Mais il ne faudrait pas pour autant négliger la dimension économique de ce territoire, notamment touristique, aujourd'hui sous exploitée. Les termes développement et protection ne doivent pas être antagonistes, mais être pensés conjointement. Elle en profite pour réaffirmer que l'enjeu d'un Parc naturel régional est la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, naturel et paysager pour un développement local équilibré et raisonné. Un tourisme vertueux, en phase avec la transition écologique qui s'impose.

A l'issue de cette réunion, les membres du groupe de réflexion ont invité les maires qui font partie de cette délégation (liste en annexe de ce compte rendu) à être vigilants, lors de la rencontre avec l'élu régional, sur le fait que :

- La gouvernance inclut bien le territoire de Grand Lieu,
- La mise en place de cette gouvernance se fasse rapidement,
- L'ensemble des acteurs du territoire soient associés à la réflexion,
- La Région s'appuie sur le groupe de réflexion pour avancer sur ce projet de PNR,
- La demande des élus locaux soit entendue en matière de développement local.

Une réunion préparatoire s'organisera en visioconférence avec les maires volontaires de cette délégation quand la date de la rencontre avec la Région sera connue.

Les Parcs naturels régionaux et le développement local

Pour montrer en quoi la marque PNR est une démarche à privilégier en matière de développement local, nous nous sommes appuyés sur des exemples concrets en matière de développement économique en milieu rural, conduits au sein de 21 PNR aux caractéristiques proches de notre territoire.

Le développement économique au sein des Parcs s'appuie sur 3 piliers : l'hébergement, la restauration et l'offre culturelle et de loisirs.

L'hébergement :

Les PNR ont développé des solutions d'accueil chez l'habitant, chez les agriculteurs, avec la création de chambres d'hôtes et aussi de véritables gîtes ruraux de qualité. Toute une politique d'accueil a été mise en place pour inciter les visiteurs à séjourner plus longtemps, afin d'augmenter les retombées économiques pour l'ensemble du territoire.

Nous pouvons noter aussi la réhabilitation de maisons, d'immeuble ou de patrimoine historique de centre bourg en milieu rural. C'est le cas du *PNR de l'AVESNOIS*, qui a bénéficié d'un programme européen « LEADER » de 2009 à 2014, pour installer des commerces en pied d'immeubles historiques rénovés, avec mise en valeur du savoir-faire des artisans locaux. Certaines communes ont créé des Auberges de Jeunesse pour les travailleurs, mais aussi pour les touristes.

Les PNR proposent des labels qui renforcent la qualité des prestations. Exemple du label « Terre et nature » qui qualifie des maisons de caractère Gîtes de France® sélectionnées pour la qualité exceptionnelle de leur environnement, situées dans les limites du Parc Naturel et dont les propriétaires s'engagent dans une démarche pour "l'environnement, le patrimoine et le développement durable".

La restauration :

Les PNR s'appuient sur les produits locaux et en révèlent les spécificités. Ils proviennent de l'agriculture raisonnée, voire Bio, en privilégiant les circuits économiques courts en relation avec le tissu économique et associatif local. Le label « Valeur parc » permet de mieux faire connaître les produits et leur terroir. C'est le cas du *PNR PERIGORD -LIMOUSIN* avec la fête du Cèpe, de la Châtaigne, des dindons, de la truffe, du canard et du foie gras, etc... Région très riche au niveau gastronomique.

Certains PNR ont fait des efforts importants pour accompagner l'installation de formules de restaurations diversifiées dans leurs villages ruraux, afin de maintenir et de créer des emplois. C'est le cas du *PNR des CAPS et MARAIS d'OPALE*, qui a aidé de petits cafés de campagne à offrir aux touristes randonneurs, des formules simples de restauration aux comptoirs (ex : « Estaminet randonnée »).

Quelques créations originales de distribution - vente de paniers repas campagnards - ont vu le jour dans certains PNR pour répondre à la demande des adeptes des circuits de randonnée.

Nous trouvons aussi le développement de formules de restauration chez l'habitant ou à la ferme dans des « Fermes Auberges » ou autres formules plus simples, mais goûteuses.

L'agriculture fait partie intégrante du développement économique et de la préservation des sites, dont les deux objectifs convergent et deviennent indissociables. Cette filière demande à être soutenue et accompagnée dans sa diversification, notamment en matière de vente et d'accueil à la ferme.

Par exemple le *PNR des BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE* a créé la route des fruits à travers les vergers des vallées de la Seine, où les producteurs proposent directement leurs productions de fruits de saison.

L'offre culturelle et de loisirs :

Les PNR ne manquent pas d'imagination en matière d'activités culturelles et de loisirs. Ils s'appuient sur leur patrimoine culturel et naturel pour créer des lieux de culture et de formation à l'environnement, des événements et des activités sportives porteurs d'image et de création d'emplois. C'est le cas du *PNR DES LANDES DE GASCOGNE* avec sa Maison de la nature d'Arcachon, son Ecomusée de Marqueze et sa Réserve ornithologique du Teich. C'est le cas également, du *PNR de LORRAINE* avec l'Abbaye de Pont à Mousson et la création en ce lieu de spectacles vivants déplaçant chaque année de nombreux visiteurs provenant de plusieurs pays du monde.

Ces 3 piliers sont la base d'un développement économique équilibré et maîtrisé au sein des PNR. Ils permettent de développer de petites industries et de soutenir le secteur de l'artisanat et de l'agriculture pour préserver et accroître l'emploi, tout en étant respectueux de l'environnement. Or, si cela fonctionne mieux qu'ailleurs, c'est que le Parc joue un rôle d'assemblier, il est créateur de connexion entre les opérateurs en favorisant les partenariats pour une meilleure intégration commerciale.

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

« Les PNR sont des Terres de développement réfléchi, où les ressources locales et les valeurs des Parcs sont créateurs d'activités économiques ».

Fédération des Parcs Naturels Régionaux

Didier RONTE Vice-président - Sud Loire Avenir – mars 2023

PROJET DE PNR LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU
Rencontre avec la Région

LISTE DES MAIRES DE LA DELEGATION
du groupe de réflexion

BERTHELOT Anthony	INDRE
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	LE PELLERIN
FETIVEAU Yannick	PONT SAINT MARTIN
GARREAU Jacques	BOUAYE
GENTES Hervé	CORSEPT
GRELAUD Carole	COUERON
GUILLE Daniel	CORDEMAIS
IMPERIALE Sandra	BOUGUENAI
LEMASSON Jean-Claude	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU
MEZARD Michel	SAVENAY
RIPOCHE Jacques	ROUANS

8 avril 2023